6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Téléphone : A LILLE Nos 1.02, 32.82 — A DOUAI No 412 — A ROUBAIX No 3.38 — A LENS No 0.58

ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 3 Mai 1914

CONSIDÉRATIONS
Avant le second tour de Scrutin

A propos du désistement de M. Georges Potié. — Les petits calculs du « Progrès du Nord. » — Un problème qu'on n'ose résoudre qu'à moitié. — Il y a radical et radical.

Les républicains du Nord n'ont pas lu sans un vif intérêt la lettre de désistement de M. Georges Potié en faveur du candidat socialiste Ragheboom qui l'a distancé au premier tour.

« ...N'écoutant que ma foi républicaine, dit M. Georges Potié, entre l'ouvrier Ragheboom et le descendant de l'émigré de Coblentz, je n'hésite pas à me déclarer en faveur du citoyen Ragheboom.

» Vive la probité politique !

» Vive la République toujours plus fraternelle, démocratique et sociale ! »

Le ton de cet appel chaleureux enlèvera certainement au second tour le succès de Ragheboom et consacrera l'écrasement de la réaction dans la personne de ce comte à dormir debout qui a raté une bien belle occasion de laisser sommeiller ses papiers de famille.

Il y a dans le geste de M. Georges Potié une réelle grandeur et un beau désintéressement.

De tous les hommes politiques du Nord il est peut-être celui que les socialistes ont le plus violemment attaqué. Quoique radical, il a été jeté pêle-mêle, ainsi qu'il le rappelle lui-même, avec les Groussau et les Dansette, et malmené de plus cruelle façon peut-être, par le « Travailleur ».

Cela ne l'empêche pas, on le voit, d'avoir gardé, suivant une pittoresque métaphore, la « tripe républicaine », et de se venger avec noblesse d'adversaires qui ne l'ont pas ménagé.

Peut-être la leçon ne sera-t-elle pas perdue. Ceux à qui elle s'adresse ne manquent pas non plus d'esprit. Ils sont hommes à se souvenir que, dans la lutte des idées, il y a des limites qu'il ne faut pas franchir.

Et lorsque dimanche prochain ils se réjouiront avec nous de la victoire du citoyen Ragheboom, ils apprécieront, dans le secret de leur conscience, l'abnégation républicaine qui sait, elle aussi, aller jusqu'au pardon des injures.

∴

A la bonne heure, dit le journal franco-belge ! Les radicaux de l'arrondissement de Valenciennes maintiennent les candidatures Castiau et Macarez. Les radicaux de l'arrondissement de Valenciennes seront vainqueurs !

Mais il y a une petite chose que nous ne comprenons pas très bien.

Pour expliquer ce pronostic favorable, le « Progrès du Nord » se livre à une assez étrange arithmétique que, — sans nous arrêter à une involontaire confusion de circonscription, — nous essaierons de traduire ainsi :

Macarez + Blémant = 12.521 voix radicales, c'est-à-dire 944 de plus que les 11.582 voix socialistes de Lefebvre.

Résultat : le radical Macarez doit battre le socialiste Lefebvre dans la 3e de Valenciennes.

Ouais ! Mais ne croyez-vous pas, confrère, qu'il y a une légère nuance entre le radical Macarez et le radical Blémant ?

Avez-vous oublié que le citoyen Blémant, radical unifié se réclamant de la rue de Valois, a publié et affiché un très loyal désistement invitant ses électeurs à « faire tout leur devoir en votant pour le citoyen Lefebvre, SEUL CANDIDAT DE LA DISCIPLINE REPUBLICAINE ?

— Qu'à cela ne tienne, s'écrie le talentueux rédacteur à Vandenpereboom, qui continue « à se mouvoir avec une aisance étonnante parmi les difficultés les plus complexes » ! Qu'à cela ne tienne ! Les électeurs radicaux de Valenciennes » n'iront pas prétexter je ne sais quelles » questions de vaines nuances. Le parti » radical a obtenu dans la 3e circons- » cription de Valenciennes 15521 suffra- » ges, le parti collectiviste en a obtenu » 11.580. Voilà la vérité des chiffres !

Et voilà où nous ne comprenons plus !

Le parti radical ?... Quel parti radical ?...

Est-ce celui du passage Boca où Lepez entraîne successivement tous ses concurrents éventuels à la candidature sénatoriale dans l'irrémédiable déshonneur politique ?

Ou bien est-ce le Parti radical et radical-socialiste dont la Fédération du Nord a signé l'autre jour un contrat avec le Parti socialiste, contrat auquel le citoyen Blémant, en militant discipliné, a justement souscrit ?

Il faudrait pourtant s'entendre !

Si M. Macarez se réclame de cette dernière organisation, que n'a-t-il demandé son investiture. Et si le « Progrès du Nord » parle en son nom que n'a-t-il reproduit son dernier appel aux électeurs radicaux du Nord ?

M. Martin-Mamy fait une erreur de temps et de lieu lorsqu'il parle au nom du parti radical et lorsqu'il fait appel aux électeurs radicaux unifiés.

Erreur de temps parce qu'il se figure être encore au 2 avril 1913 alors qu'il faisait adopter un ordre du jour virulent contre la loi de 3 ans.

Erreur de lieu parce qu'il se croit à Beauvais tandis qu'il est à Lille.

∴

Malheureusement, est-ce lassitude, est-ce dégout, ou bien parce qu'il veut laisser de quoi faire à son compère l' « Echo » dont il est devenu la doublure, le « Progrès du Nord » n'est pas allé jusqu'au bout de sa démonstration mathématique.

Il se réjouit bien, et nous le rappelons plus haut, du maintien de M. Castiau dans la 1re circonscription, mais il oublie de poser les formules et le résultat de son équation.

Nous allons le faire pour lui en usant de la méthode qu'il a adopté pour la 3e circonscription, et sans nous attarder cette fois aux « questions de vaines nuances » qui différencient le radicalisme du citoyen Millot et le radicalisme de M. Castiau.

Castiau + Millot = 5.796 voix radicales, c'est-à-dire... Ah diable !... C'est-à-dire **1346 voix de moins que les 7142 voix socialiste du citoyen Melin.**

Comment le « parti radical » de M. Martin-Mamy va-t-il sortir de là ? Car enfin des voix radicales, cela ne s'invente pas, et il ne reste même pas la ressource à Vandenpereboom d'aller en chercher à Jeumont ou à Péruwelz.

C'est là que nous n'y comprenons plus goutte !

Le « Progrès du Nord » se félicite du maintien des candidatures RADICALES de MM. Macarez et Castiau dans l'arrondissement de Valenciennes.

Mais s'il a le toupet d'assimiler les voix radicales-socialistes de Blémant à celles de M. Macarez, pour un semblant de justification, il reste coi sur le cas Melin-Castiau.

Pourquoi ?

Parce qu'il sait fort bien que le succès de M. Castiau, en supposant même que les voix de Millot se portent toutes sur son nom, ce qui est absurde, ne serait possible qu'avec l'appoint des 1671 voix cléricales pures de M. Derudder.

Et même pour un journal « radical » à la manière franco-belge, il y a des vérités qui ne sont pas bonnes à dire...

LE REVEIL DU NORD.

CHOSES ET AUTRES

Des preuves

Mon ami le réactionnaire est venu me voir. Sa visite, au lendemain des élections, ne m'a pas surpris : je l'attendais.

— Quel beau printemps ! lui ai-je dit.

— Je ne viens pas vous parler du temps qu'il fait, m'a-t-il répondu. Les élections...

— Excellentes, les élections.

— Déplorables, Monsieur, déplorables ! Nous savons bien, d'ailleurs, comment vous vous y êtes pris pour avoir raison du bon sens public. Vous avez d'abord torturé les consciences...

— Exemple : Dans telles communes que je pourrais nommer, les curés ont refusé la communion à de pauvres femmes, sous prétexte que leurs maris étaient tout disposés à mal voter.

— Voilà de vos fables ! Vous truquez les urnes, vous falsifiez les bulletins, vous retranchez des voix à vos adversaires pour en faire cadeau à vos amis, et vous ouvrez les écluses de votre indignation parce que, dans quelque village reculé...

— Dans tous les villages...

— Un curé...

— Tous les curés...

— Parce qu'un curé a fait pression sur une de ses pénitentes. Eh bien ! parlons net ; c'est le droit du curé d'agir comme il le fait, tandis qu'il vous est défendu de vous comporter comme vous le faites...

— Entendons-nous ; avez-vous un fait, un seul ?

— J'ai des faits à la poignée...

— Montrez-les ; ouvrez la main...

— Est-ce bien la peine ? Vous savez comme moi, mieux que moi, comment nos tristes gouvernants s'y prennent pour obtenir les voix du corps électoral...

— Des faits... des faits !...

— Mais un jour le pays connaîtra la vérité...

— Ouvrez la main !

— Entêté que vous êtes !

— Tant que vous voudrez... Mais apportez vos preuves...

Mon ami le réactionnaire a gardé le silence un moment ; puis il s'est écrié :

— Des preuves ?... Ah ! si j'en avais ! Il ne durerait pas longtemps, votre régime !

GRIFF.

CHRONIQUE

L'Abandonnée

— Ecrevisses bordelaises ? proposa ensuite gravement le maître d'hôtel qui griffonnait au crayon — sur une carte — le menu du souper.

— Tout ce qu'on voudra, mais pas d'écrevisses ! interrompit Jean Domeyral avec une telle expression de dégoût que les autres se regardèrent étonnés.

Et jouant distraitement avec sa fourchette, Dodo — comme l'appelaient familièrement les drôlesses — reprit d'une voix lente :

— Non, quand même, pour me décider, cet estimable baron de Rothschild m'offrirait une demi douzaine de millions, quand même la comtesse Josiane, cette blonde entre les blondes, me laisserait pendant une heure lui parler d'amour, je ne mangerais pas une écrevisse !

— Vieux type, va ! fit Liline Ablette en appuyant sa jolie tête de bacchante sur l'épaule du peintre.

Domeyral la baisa sur les yeux, but à lampées gourmandes un verre de Château-Yquem et il continua, morose comme s'il eût récité les phrases funèbres d'un testament :

— Mesdames et messieurs, c'est toute une élégie, et j'ai l'honneur de vous assurer qu'elle n'est pas gaie.

On éclata de rire, tant la chose paraissait invraisemblable.

Le peintre haussa les épaules et, les yeux perdus dans la contemplation de rêves... [illegible] sibles, commença son histoire. Cela datait de loin, du temps où il habitait encore la vieille maison familiale dans une calme rue de petite ville, où il n'avait pas usé tous ses jours à noircir du papier, à chercher sa provende amoureuse dans tous les râteliers. Il se rappelait le logis, avec sa cuisine pleine de cuivres étincelants, le meuble Empire du salon, le carrelage luisant de chambres, les immenses armoires de la lingerie d'où s'évaporaient les odeurs de lavande et fraiche lessive, et le jardin régulièrement planté de buis taillé et de rosiers.

Ah ! le bon temps de jeunesse trop vite ravé du calendrier !

Il y avait alors à Pescabeillev une pauvre petite gueuse qui courait nu-pieds par les rues et vendait des écrevisses. On entendait tout le jour sa voix grêle, criant de porte en porte sur un air monotone :

« Escribissos ! Escribissos ! Soun toutos en bio ! Soun toutos frescos ! »

Un matin d'octobre, on l'avait ramassée d'un terrain vague où elle geignait parmi les hautes herbes grelottantes de rosée. Elle avait été abandonnée là par des rétameurs ambulants, des crève-la-faim qui traînaient leurs guimbardes sur les grand' routes. Les gens s'accoutumèrent à l'appeler : « L'Abandonnado ».

Elle grandit au petit bonheur, mal nourrie vêtue de loques, farouche aux uns et autres — même à ceux qui lui faisaient l'aumône. Elle était mince, idiote, et jolie avec cela, jolie comme une fleur sauvage des bois. Et l'on eût dit, à voir ses prunelles vagues, sa face sereine, qu'elle rêvait toujours de mystérieuses choses.

La nuit, elle couchait dans une grange d'auberge sur le foin, et aux premières claironnées des coqs se répondant dans les bassescours, avant que les étoiles fussent éteintes dans le ciel, se sauvait loin de la ville, vers la rivière qui coulait paresseusement dans l'ombre large des arbres. A demi nue, l'échine courbée, attentive, elle longeait les berges, soulevant les pierres, emplissant son panier d'écrevisses.

Elle connaissait les bons endroits, les trous endormis sous les feuilles, les traînées de pierrailles sur lesquelles l'eau déchirée se lamente sourdement. Elle aimait cette fraîcheur qui l'engourdissait dans tous ses membres. Elle avait des coquetteries de femme et se mirait dans la nappe de la rivière comme un miroir transparent. Elle s'arrêtait parfois pour écouter les trilles d'un merle et le frisselis vague qui bruissait dans les branches. Et dans les chaudes matinées d'été, elle se couchait dans l'eau, dormait les yeux ouverts, tout heureuse, bercée, languissante comme une bête apaisée.

C'étaient ses seules joies, car chacun lui était dur et la rudoyait. Les chiens, dans la ville, aboyaient lorqu'elle passait criant ses écrevisses. Les enfants se jouaient d'elle et la tournaient en dérision. Et jamais elle ne sentait une caresse effleurer sa chair, n'entendait une parole amie la consoler. Elle était bien l'abandonnée sans famille, sans le sou, qu'on méprisait, qu'on chassait comme un lépreux.

Or, un jour qu'elle répétait son appel accoutumé de quartier en quartier : « Escribissos ! Escribissos ! Soun toutos en bio ! Soun toutos frescos ! » la petite vint à passer devant la cathédrale. Le portail, comme pour une fête virginale, était tendu de draperies blanches. Les orgues jouaient des psaumes douloureux. Et des commères plantées sur les marches jasaient entre elles. L'abandonnée s'approcha curieusement et elle écouta ce qu'on disait :

— Si ce n'est pas une pitié, s'exclama l'une des femmes, de voir une belle fille de vingt ans mourir ainsi, une fille qui a du bien, qui allait se marier avec un notaire !

— Surtout, continua une autre, en montrant la marchande d'écrevisses, quand on voit une errante, une rien-du-tout qui n'est bonne à rien et qui n'est jamais malade. Si celle-là mourait, personne au moins ne la regretterait !

L'enfant frissonna.

Elle avait compris que les mauvaises parlaient d'elle. On ne voulait donc pas même la laisser vivre dans sa misère noire ? On souhaitait sa mort. Elle gênait le monde. Elle était de trop. Ses oreilles bourdonnaient. Elle sentait à son cœur comme la souffrance cruelle d'une plaie profonde, d'une inguérissable blessure. Et dans son innocence, sa bêtise naïve, elle se demandait pour la première fois pourquoi tout le monde et même les chiens la détestaient, la tourmentaient ainsi sans trêve. Elle sanglotait dans ses mains. Elle courait. Il lui semblait qu'une foule la poursuivait, cherchait à l'assassiner pour la porter là-bas, à la cathédrale, dans le cercueil, à la place de la belle jeune fille de vingt ans, celle qui avait du bien et qui devait épouser un notaire. Elle courait, affolée, suivant instinctivement le chemin qui menait à la rivière. Et quand elle revit devant elle la coulée calme que le soleil illuminait d'étincellements radieux, quand elle respira les [illegible] n'avait jamais dormi mieux que sur les herbes mouillées, quand elle entendit la voix douce, la voix claire de l'eau qui se mêlait aux errantes chansons des oiseaux, au frisselis vague des feuillages, la petite éprouva une délicieuse joie. Elle était consolée. Elle ne tremblait plus. Une protection mystérieuse la soutenait, la défendait. Et lasse, haletante, elle s'affala dans les verdures fleuries qui couvraient les berges. L'eau l'attirait, l'eau lui parlait.

Et l'abandonnée songeait avec une mélancolie amère qu'elle n'avait pas d'autre amie, qu'elle n'avait jamais connu d'autres caresses que les baisers frissonnants de l'eau, qu'elle n'avait jamais dormi mieux que sur les herbes épaisses qui tapissaient la rivière, qu'elle n'avait jamais entendu de paroles aussi douces que le murmure assoupi, éperdu, traînant sur les pierrailles.

Elle regardait les trous profonds où ondulaient comme des draps de soie verte. Elle n'avait plus aucune force. Elle voulait dormir longtemps, dormir toujours, n'entendre que la voix consolante de l'eau, ne plus voir ceux qui l'avaient chassée, qui l'avaient battue, qui avaient souhaité sa mort. Et à la tombée des étoiles, l'enfant, résignée, les bras croisés sur sa poitrine maigre, fermant les yeux, se laissa glisser toute droite dans un trou. On retrouva le lendemain le cadavre de la noyée. Il était couvert d'écrevisses superbes, tellement grosses que....

— Assez ! assez ! cria Liline Ablette.

— Est-ce que tu appartiens aux pompes funèbres ? demanda Saint-Maixent.

Mais Domeyral alluma tranquillement sa cigarette et répondit :

— Je vous avais prévenus, mes enfants, que l'histoire ne serait pas gaie !

René MAIZEROY.

La discipline républicaine
ET LE DEUXIÈME TOUR

A la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine

Paris, 2 mai. — La Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine s'est réunie hier soir, boulevard de Strasbourg, sous la présidence de M. Oudart, vice-président, remplaçant M. J.-L. Bonnet, souffrant, pour continuer l'examen de la situation électorale dans le département de la Seine.

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance, on aborde la question des désistements et maintiens de candidature.

Au sujet de la candidature du citoyen Bauzin, dans la première circonscription de Sceaux, la Fédération décide que mercredi matin, quatre délégués de cette circonscription, quatre délégués du bureau de la Fédération et quatre membres du Comité Exécutif, se réuniront rue de Valois pour trancher définitivement la question du maintien ou du retrait de cette candidature.

Dans la deuxième circonscription de Sceaux, la candidature du citoyen Adolphe Chéron est maintenue.

Dans la cinquième circonscription de Sceaux, le citoyen Chazot se désiste pour le citoyen Jean Longuet, socialiste unifié.

Dans la cinquième circonscription de Saint-Denis, le citoyen Moitet se désiste en faveur du citoyen Bon, socialiste unifié.

Dans la première circonscription du dix-neuvième arrondissement, le citoyen Junot se désiste en faveur du citoyen Dubois, socialiste unifié.

La Fédération décide ensuite d'inviter dans les 2e et 3e circonscriptions du 18e arrondissement, où elle n'a pas de candidat, les électeurs à porter leurs suffrages sur les noms des citoyens Rouanet et Cachin, afin qu'aucune voix républicaine ne s'égare sur les candidats réactionnaires.

Dans la 2e circonscription du 15e arrondissements, le citoyen Chérioux se désiste en faveur du citoyen Levasseur, socialiste unifié.

On aborde l'examen de la situation dans la première circonscription du 15e arrondissement. Après une discussion assez vive à laquelle prennent part MM. Dominique, Desvaux et Chaligné, la Fédération décide de se réunir immédiatement après les élections, pour statuer sur le cas de M. Dominique, secrétaire général de la Fédération.

DANS LES DEPARTEMENTS

ALPES (HAUTES)

A Gap, M. Peytral, député sortant, radical unifié, 5.390 voix, bénéficie du désistement de M. Cornand, républicain socialiste, 1,949. M. Amar, fédération des gauches, 4,807 voix, se retire purement et simplement. Mais une nouvelle candidature voit le jour, celle de M. Raynaud, avocat à Paris, gendre de Me Henri-Robert, qui se présente comme candidat de l'alliance démocratique.

GARONNE (HAUTE)

La fédération socialiste unifiée de la Haute-Garonne vient de faire connaître ses décisions concernant le scrutin de ballottage. Elle décide le maintien des candidatures :

De Bedouce, qui obtint dans la 1re circonscription de Toulouse 7,735 voix, contre M. Eydoux, radical, 6,274 voix, et Boutié, libéral, 2,930 voix.

De Ellen Prévot dans la 2e circonscription de Toulouse, 8,644 voix, contre 7,939 à M. Feuga, radical.

De Vincent-Auriol dans l'arrondissement de Muret, 6,330 voix, contre M. Gheusi, député sortant, radical unifié, 8,676 voix, et Deffès, libéral, 4.355 voix.

En outre, la candidature de M. Rieux, maire de Toulouse, 3,487, et concurrent de M. Cruppi, 5,898, dans la 3e circonscription, ainsi que celle de M. Fontenille, concurrent de MM. Cazassus, radical, et Daure, progressiste, dans la 1re circonscription de St-Gaudens, sont maintenues.

De son côté, la fédération radicale socialiste de la Haute-Garonne estimant que la candidature Ellen Prévot fut quasi officiellement soutenue par la réaction, décide de maintenir la candidature de M. Feuga. Elle estime, d'autre part, conforme à l'esprit de la discipline, de retirer la candidature de M. Eydoux.

ISÈRE

Malgré la décision de la fédération socialiste unifiée de l'Isère, M. Giray, socialiste unifié, 3,248 voix, maintient sa candidature dans la 2e circonscription de la Tour-du-Pin contre M. Chanoz, député sortant, radical unifié, 4,318 voix. M. Farcot, progressiste, 2,301 voix, se retire en faveur de M. Giray.

La fédération socialiste unifiée désavoue par affiches M. Giray et engage vigoureusement ses comités à combattre ce dernier pour l'honneur et l'avenir du parti socialiste.

Le cas de M. Giray va être soumis au conseil national par la fédération.

RHONE

Dans toutes les circonscriptions de Lyon, soumises à un second tour de scrutin, l'accord s'est fait à peu près parfait entre les radicaux et les socialistes unifiés, dont les candidats se désistent suivant le cas pour celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour.

Tout l'intérêt du deuxième tour se porte sur la 3e circonscription, dont M. Augagneur, vice-président de la Chambre, est le député sortant. Au premier tour, l'ancien gouverneur de Madagascar obtint 5,800 voix contre 2,164 à M. Gaillard, républicain indépendant, et 3,520 à M. Arnaud, socialiste unifié. Ce dernier, malgré la décision de la fédération socialiste départementale, a maintenu sa candidature après avoir soumis son cas au comité exécutif de Paris, qui l'aurait désavoué.

Malgré cette seconde décision, M. Arnaud se présente donc au scrutin du 10 mai sans souci des mesures d'exclusion de son parti. Par mesure de représailles, M. Gorjus, candidat radical unifié, a résolu de se maintenir.

La loi contre les corbeaux
Un arrêt intéressant de la Cour de Cassation

Il renvoie à sa Belgique un curé qui prétendait voter à Linselles.

Cette jurisprudence atteint les « corbeaux » de Roubaix, Tourcoing et Lille.

Les « corbeaux », ces curés et congréganistes établis à l'étranger, qui ne se souviennent que la France existe qu'au jour des élections peuvent-ils voter où bon leur semble ?

Sont-ils notamment en droit d'exiger leur inscription, en bloc, dans une commune, où leur bande s'abat, pour y fausser le résultat des élections ?

A maintes reprises, ces questions, qui ont tant d'importance pour nos communes du Nord, ont été discutées.

Une récente loi, celle du 29 juillet 1913, établie pour assurer la sincérité des opérations électorales avait défini la situation des « citoyens français établis à l'étranger » au point de vue de leur droit de vote.

Malheureusement le texte fixé par la Chambre n'était pas clair. C'est un petit accident qui arrive quelque fois à nos législateurs.

La loi obscure

La loi du 29 juillet 1913 dit que la liste électorale comprend :

1. Les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins.

2. Les citoyens qui y auront été inscrits depuis 5 ans au moins au rôle d'une des quatre contributions directes et qui, n'habitant pas la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.

Enfin pour les français vivant hors de France la loi dit textuellement ceci :

« Les citoyens français établis à l'étranger et immatriculés au consulat de France, conserveront le droit d'être inscrits, s'ils le demandent, sur la liste électorale de la commune où ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée et rempli leurs obligations militaires.

Pourquoi la loi dit-elle « conserveront le droit » au lieu de « auront le droit » ?

Est-ce un droit facultatif qui s'ajoute à la faculté, pour un « corbeau », de rester électeur là où on l'avait laissé comme inscrit sur les listes électorales ?

Le principe de la « permanence » des listes électorales pouvait-il donc être admis ?

Autant de questions qui se posaient !

La Cour de cassation et le corbeau de Linselles

Dernièrement la loi était discutée à la barre de la justice de paix, dans notre région et pour de multiples cas de curés ou congréganistes qu'on voulait rayer des listes électorales, parce qu'établis à l'étranger.

Il y eut notamment à Linselles, une demande de radiation de M. Fosset, curé, ayant quitté la commune depuis plus de dix ans pour aller s'installer à Ciney, en Belgique.

Le juge de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing fut saisi de l'affaire. Me Spriet plaida pour la demande en radiation et obtint un jugement favorable, déboutant l'abbé voyageur de toute prétention à exercer son droit de vote à Linselles.

Cet arrêt est intéressant à connaître :

« Attendu que Fosset était inscrit en 1913 sur les listes électorales de la commune de Linselles, qu'il appartient à l'appelant de rapporter la preuve du droit qu'il peut avoir à sa radiation pour 1914 :

» Attendu que l'appelant invoque à cet effet les dispositions de l'article deux in fine de la loi du 29 juillet 1913 relatif aux français établis à l'étranger ;

» Attendu qu'il est constaté que Fosset, originaire de Moustier, a résidé à Linselles en qualité de vicaire ; qu'il a quitté cette commune depuis plus de dix ans, pour aller habiter à Ciney (Belgique) ;

» Attendu qu'il n'a donc à Linselles, ni domicile, ni résidence ; qu'il n'y est pas contribuable ;

» Attendu que français, établi à l'étranger, il ne peut prétendre, à la condition d'être immatriculé au Consulat de France, qu'à son inscription sur la liste électorale de la commune où il a satisfait à la loi sur le Recrutement et rempli ses obligations militaires, que cette commune n'est pas Linselles ;

» Qu'ainsi Fosset a été inscrit sur les listes de la commune de Linselles pour l'année 1914, contrairement à la loi du 2 juillet 1913, ce qui a pour conséquence de faire échec au principe de la permanence des listes électorales qu'il invoque ;

» Par ces motifs ; attendu que la preuve offerte est inutile — ordonnons la radiation de Fosset des listes électorales de la commune de Linselles pour l'année 1914 ».

Mais Fosset ne fut pas content de devoir lâcher sa proie ; je veux dire son bulletin de vote.

Il alla jusqu'en Cassation.

Mal lui en prit.

La Cour de Cassation vient de rejeter son pourvoi et donne pleinement raison et vigueur au jugement que nous venons de citer.

LES « CORBEAUX » ENVAHISSENT NOS BUREAUX DE VOTE
(Photo prise le 26 avril à Lille).

Une leçon pour les frères à barbette

Voici donc la loi un peu éclaircie. On peut maintenant connaître avec certitude quel est le statut électoral des Français vivant à l'étranger.

C'est le premier pourvoi rendu sur la question.

Les frères à barbette disséminés en Belgique ont formé eux aussi un pourvoi en Cassation contre les décisions des Juges de paix de Roubaix qui les avaient rayés des listes électorales de cette ville. On se souvient de ces affaires qui firent grand bruit et dans lesquelles les frères se firent défendre avec acharnement.

Me Spriet plaida pour le tiers électeur intervenant et traita à fond la question. Nul doute que la Cour de Cassation ne se déjuge.

Nous allons donc pouvoir être délivré des « corbeaux » qui nous avaient envahi, à Roubaix, à Tourcoing et même à Lille où ils ont reporté cette fois, semble-t-il, le gros de leurs troupes pour sauver Rome, la France et Karl — pardon Charles — Delesalle !

ALEX WILL.